

par nature, mais par privilège spécial, et ce privilège, elle le doit aux mérites de Jésus-Christ, son divin Fils, notre Rédempteur. La rédemption et la mort du Sauveur ont été pour le genre humain un remède contre le péché déjà commis, tandis que pour la Sainte Vierge elles l'ont empêchée de recevoir l'empreinte de la souillure originelle et l'ont soustraite à cette mort de l'âme.

II. VIRGINITÉ PERPÉTUELLE DE MARIE

Les Evangélistes nous enseignent clairement que Marie a engendré Jésus, non pas d'une manière naturelle et par une opération humaine, mais d'une manière surnaturelle et par l'opération du Saint-Esprit.

L'ange expliquant à Marie comment elle serait à la fois vierge et mère, lui dit : « Le Saint-Esprit surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre (1). » — Saint Mathieu dit également, en parlant de la naissance de Jésus : « Marie, sa Mère, étant fiancée à Joseph, avant qu'ils vinssent ensemble, il se trouva qu'elle avait conçu de l'Esprit-Saint, » et lorsque saint Joseph songe à renvoyer cette vierge auguste, un ange vient aussitôt le rassurer : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi Marie, ta femme ; car ce qui a été engendré en elle est du

(1) Luc. I, 35.